F.20

UIT-T
SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

EXPLOITATION ET QUALITÉ DE SERVICE SERVICES DE TÉLÉGRAPHIE

LE SERVICE GENTEX INTERNATIONAL

Recommandation UIT-T F.20

(Extrait du Livre Bleu)

NOTES

1	La Recommandation F.20 de l'UIT-T a été publiée dans	le fascicule II.4 du	Livre Bleu.	Ce fichier es	t un extrait du
Livre Bl	leu. La présentation peut en être légèrement différente, i	mais le contenu est	t identique à	celui du Liv	re Bleu et les
conditio	ns en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir p	lus loin).			

2	Dans	la	présente	Recommandation,	le	terme	«Administration»	désigne	indifféremment	une	administration	de
télécom	nmunica	atic	n ou une	exploitation reconn	ue.							

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

LE SERVICE GENTEX INTERNATIONAL

Le CCITT.

recommande à l'unanimité

- (1) d'adopter les dispositions qui suivent pour le service gentex;
- (2) que les Administrations prennent les mesures nécessaires pour faire appliquer ces dispositions par leurs centraux.

1 Considérations générales

- 1.1 Le réseau gentex se compose de centraux télégraphiques, de centres de commutation et des voies télégraphiques qui relient les centraux aux centres de commutation et les centres de commutation entre eux.
- 1.2 Le réseau gentex est exploité par commutation entièrement automatique.
- 1.3 La signalisation dans l'exploitation du réseau gentex est conforme aux Recommandations du CCITT relatives à la technique de la commutation télégraphique.

2 Numéros d'appel et indicatifs

- 2.1 Sauf arrangements contraires, le numéro d'appel à composer par un central gentex pour appeler un central gentex d'un autre pays est constitué par:
 - le préfixe donnant accès au pays demandé à partir du pays demandeur;
 - le numéro d'appel du central demandé, lequel devra comprendre seulement des chiffres dont le nombre est limité à huit; le numéro d'appel peut être un numéro du réseau national ou un autre numéro spécialement choisi à cet effet.
- 2.2 Les indicatifs des appareils participant au service gentex sont composés au moyen de 20 signaux.
- 2.3 La composition des indicatifs doit être conforme aux dispositions de la Recommandation F.21.

3 Equipement des positions dans les centraux télégraphiques

- 3.1 Les positions émettrice et réceptrice participant au service gentex doivent être équipées de téléimprimeurs sur bande ou sur page qui utilisent l'Alphabet télégraphique international n° 2, possèdent un émetteur d'indicatif et peuvent le cas échéant travailler en simplex.
- 3.2 Les positions doivent être munies d'équipements permettant:
 - l'établissement des communications;
 - la libération des communications;
 - la réception du signal acoustique (chiffres "J");
 - un signal d'alarme ou la transmission d'un signal de libération en cas de manque de papier.
- 3.3 Autant que possible, ces positions seront également munies d'équipementS permettant de signaler:
 - la mise hors service de l'équipement;
 - la rupture de la bande;
 - la progression défectueuse de la bande.

- 3.4 Dans un central, les positions participant au service gentex peuvent être groupées en positions spécialisées au départ et en positions spécialisées à l'arrivée; les Administrations procéderont à cette spécialisation de façon que la qualité du service à la réception ne soit pas inférieure aux limites qui seront recommandées par le CCITT.
- 3.5 Les positions spécialisées à la réception dans un central et celles qui sont exploitées dans les deux sens dans ce central doivent être réunies sous un numéro d'appel collectif. Lorsqu'une de ces positions est occupée ou est en dérangement, un appel arrivant sur ce central doit être dirigé sur une position libre du même groupe.

4 Listes d'acheminement

- 4.1 Chaque pays participant au service gentex établit une liste comportant les indications relatives à l'acheminement du trafic et communique cette liste à l'UIT afin qu'elle soit distribuée aux autres pays intéressés. Cette liste comprend:
 - a) les centraux télégraphiques rattachés au réseau gentex, dont le nom est précédé, le cas échéant, du signe indiquant qu'il s'agit de centraux participant seulement à la transmission des télégrammes, mais susceptibles d'être appelés directement pour l'échange exclusif de correspondances de service;
 - b) les bureaux non rattachés mais ayant à traiter habituellement un trafic international appréciable.
- 4.2 Les listes d'acheminement doivent être présentées sous formats A4 (210 x 297 mm) et comporter les indications suivantes:
 - a) dans la première colonne, la liste alphabétique des bureaux choisis d'après les principes du § 4.1 (les noms des centraux télégraphiques rattachés au réseau gentex seront portés en caractères gras);
 - b) dans la deuxième colonne, le numéro d'appel du central gentex à appeler normalement pour acheminer le trafic à destination du bureau dont le nom figure dans la première colonne, sans aucun signe restrictif (dans cette colonne une place sera laissée pour y porter le préfixe ou les préfixes nécessaires pour l'accès au pays considéré);
 - c) dans la troisième colonne, l'indicatif des centraux rattachés au réseau gentex, ou du central gentex qui dessert un bureau non rattaché à ce réseau (sans la ou les lettres caractéristiques des positions spécialisées à l'arrivée);
 - d) dans la quatrième colonne, les heures de service des centraux rattachés au réseau gentex, ou du central gentex qui dessert un bureau non rattaché, ou la mention *Bureau uniquement transmetteur*, les heures de service étant indiquées en heure locale. Certains centraux ayant des heures de service différentes pendant les dimanches et les jours fériés, on divise la colonne en deux et l'on note au début de la liste les jours fériés. Les abréviations suivantes sont utilisées dans cette colonne:

N = central en service permanent (jour et nuit),

P = central en service prolongé,

– = central fermé;

- e) dans la cinquième colonne, le nom du central gentex à appeler pour le détournement en cas de clôture du service, de dérangement ou d'occupation du central indiqué dans la troisième colonne. Ces renseignements peuvent également figurer dans la note préliminaire.
- 4.3 Cette liste est précédée d'une note préliminaire indiquant l'acheminement des télégrammes destinés à d'autres bureaux que ceux qui sont mentionnés dans la liste.
- 4.4 Lorsque, dans certains centraux gentex importants, il existe des positions spécialisées pour le traitement des notes et des avis de service ou des positions spécialisées pour la réception des avis de dérangement, les numéros d'appel et les indicatifs de ces positions seront indiqués dans une annexe à la liste d'acheminement.
- 4.5 Si un central gentex est équipé d'un émetteur automatique de texte de contrôle (avec ou sans distorsion), le numéro d'appel de cet émetteur sera indiqué également dans cette annexe.
- 4.6 A titre d'exemple, le début d'une liste d'acheminement et l'annexe à cette liste sont indiqués respectivement dans les tableaux 1/F.20 et 2/F.20.

		Détournement en cas de clôture du service,					
			y que sirve la ofi Heure Ser Horas	d'occupation ou de dérangement du central gentex			
Bureau télégraphique	Pré- N° fixe d'appe	Indicatif	Lundi au Vendredi	Samedi	Dimanches et jours fériés	Alternative routing when the gentex ofice is closed, engaged or out of order	
Telegraph office	Pre- Call fix No.	Answer-back code	Monday to Friday	Saturday	Sundays and holidays	Desviación en caso de cierre del servicio,	
Oficina telegráfica	Oficina telegráfica Pre- N.° de fijo llamada		De lunes a viernes	Sábado	Domingos y días festivos	de ocupación o de avería de la central géntex	
1	2	3	4a	4b	4c	5	
Aachen Aalen, Wuertt Achern, Baden Ahrensburg	8311 7411 7511 2071 2031*	8311 AACHEN D 7411 ULM D 7511 OFFBG D 2071 HAMB D 2031 HAMB D	N N 07-22 N	N N 07-22 N	N N 07-19 N	7111 FREIB D	
Alfeld, Leine Alsdorf, Rheinl Alsfeld Altena, Westf	9111 9031* 8311 4911 3111 3031*	9111 HAN D 9031 HAN D 8311 AACHEN D 4911 FULDA D 3111 DTMD D 3031 DTMD D	N N 07-22 N	N N 07-22 N	N N 07-21 N	4811 GSNN D	
Altoetting Amberg, Oberpf Andernach Ansbach, Mittelfr	5611 6511 4411 6111	5611 TRAUN D 6511 RGSB D 4411 KBLZ D 6111 NBG D	07-22 N N N	07-20 N N N	07-20 N N N	5111 MCHN D 5031* MCHN D	
Arnsberg, Westf	6031* 3811	6031 NBG D 3811 MESCH D	07-22	07-22	07-22	3111 DTMD D 3031* DTMD D	
Arolsen Aschaffenburg	9411 4071 4031*	9411 KASSEL D 4071 FFM D 4031 FFM D	N N	N N	N N		
Augsburg	5311	5311 AUGSB D	N	N	N		
Backnang Pad Aibling	7111 7031*	7111 STGT D 7031 STGT D	N N	N N	N N		
Bad Aibling Bad Berleburg	5111 5031* 3211	5111 MCHN D 5031 MCHN D 3211 SIEGEN D	N 07-22	N 07-22	N 07-22	3111 DTMD D	
Bad Ems	4411	4411 KBLZ D	N	N	N	3031* DTMD D	

^{*} Positions de réception avec téléimprimeurs sur page – *Receiving positions with page-printers* – Posiciones de recepción con teleimpresores en página.

TABLEAU 2/F.20

NUMÉROS D'APPEL DES POSITIONS SPÉCIALISÉES EN RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE CALL NUMBERS OF SPECIALIZED POSITIONS IN FED. REP. OF GERMANY NÚMEROS DE LLAMADA DE LAS POSICIONES ESPECIALIZADAS EN REP. FED. DE ALEMANIA

	I .	1
Service	Numéro d'appel	Texte des émetteurs d'indicatifs
Service	Call Number	Text of answer-back codes
Servicio	Número de llamada	Texto de los transmisores de distintivo
1	2	3
Position de renseignement – <i>Information position</i> – Posición de información: Frankfurt am Main Hamburg	4058 2058	4058 FFM INF 2058 HAMB INF
Position de réception des avis de dérangement – Position for reception of faulty notices – Posición de recepción de avisos de avería: Frankfurt am Main Hamburg	4051 2051	4051 FFM TCHN 2051 HAMB TCHN
Position de mesure de la distorsion arythmique – Position for the measurement of start-stop distortion – Posición de medida de la distorsión arrítmica: Frankfurt am Main Hamburg Emetteur central de texte avec distorsion – Central transmitter of text with distortion – Transmisor central de texto con	4054 2054	410961 TPRMPL 210961 TPRMPL
distorsión: Frankfurt am Main Hamburg Emetteur central de texte sans distorsion – Central transmitter	4041 2041	pas d'émetteur d'indicatif no answer-back code
of text without distortion – Transmisor central de texto sin distorsión: Frankfurt am Main Hamburg	4045 2045	no hay transmisor de distintivo

5 Acheminement des télégrammes

- 5.1 Les télégrammes à destination d'un bureau rattaché ou non au réseau gentex, mais qui figure dans la liste d'acheminement, sont acheminés au moyen du numéro d'appel indiqué dans la liste.
- 5.2 Les télégrammes à destination d'un bureau qui ne figure pas sur la liste d'acheminement sont acheminés suivant les prescriptions données en tête de la liste d'acheminement du pays de ce bureau.

6 Débordement

6.1 Les Administrations peuvent prendre des mesures pour que des appels qui trouvent occupées toutes les positions de réception d'un central demandé soient acheminés automatiquement sur des positions de débordement.

7 Interdiction des communications avec les abonnés télex d'un autre pays

- 7.1 Un central rattaché au réseau gentex ne doit, en aucun cas, appeler un abonné télex d'un pays autre que le pays de ce central. Dans la mesure du possible, cette interdiction sera appliquée par l'équipement de commutation.
- 7.2 Des dispositions doivent également être prises pour empêcher les abonnés télex d'avoir accès aux centraux gentex.

8 Exploitation du service gentex

8.1 Le service gentex doit être exploité conformément aux dispositions de la Recommandation F.1.